



Nom de l'élève

Prénom de l'élève.....

Date de naissance

Fiche d'inscription Stage Jeu Caméra

Du lundi 8 au vendredi 12 avril 2024

De 8 à 14 ans,

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 10h00/12h30 - 14h00/17h30

RESPONSABLE LEGAL 1 Nom.....Prénom.....

Email

Adresse

Ville

Téléphone portable

RESPONSABLE LEGAL 2 Nom.....Prénom.....

Email

Adresse

Ville

Téléphone portable

Autorisation droit à l'image (supports de communication, site internet, réseaux sociaux...) **OUI NON**

Autorisation de rentrer seul **OUI NON**

Autres personnes habilitées à récupérer l'élève (nom, prénom, téléphone).....

.....

Déjeuner sur place **LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI**

Allergies alimentaires.....

Renseignements complémentaires

.

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus.

Fait à Le

Signature



REGLEMENT INTERIEUR

Stage jeu caméra de la Compagnie du Fil Imaginaire

Association loi 1901, SIRET : 87824087800024 , NAF: 9001Z:

1-La démarche

Le stage jeu caméra de la Compagnie du Fil Imaginaire est ouvert aux enfants de 8 à 14 ans et leur donnent ainsi un espace de jeu, d'expression et d'apprentissage des premiers codes du travail face caméra. L'objectif principal de ce stage est la réalisation d'un court métrage.

2-Lieu et horaires

Le stage aura principalement lieu sur le lieu de tournage au parc Frédéric Joliot-Curie, 23 rue du 18 juin 1940, à Vitry-sur-Seine.

Il auro lieu tous les jours du lundi 8 au vendredi 12 avril de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Le lieu et les horaires pourront être modifiés pour les besoins du tournage ou pour cause d'intempéries.

3-Conditions générales d'inscription

Inscription : Afin de valider l'inscription, chaque personne souhaitant s'inscrire devra fournir les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription rempli, daté et signé
- Le règlement intérieur daté et signé
- Le paiement en une fois

4-Tarif

Le tarif pour les 5 jours est de :
-165 € les 30 heures

5-Modalités de paiement

Le règlement du stage se fait soit par chèque à l'ordre de La Compagnie du Fil Imaginaire le premier jour du stage, soit par virement bancaire avant le début du stage.

6-Ponctualité

Le stage commence et se termine à l'heure. Nous demandons aimablement aux élèves et aux parents qui les accompagnent de veiller à être ponctuels, autant au début qu'à la fin des cours.
En cas d'événement imprévu ou de cas de force majeure, merci de prévenir sans délai l'intervenant sur son portable ou par mail.

7-Accompagnement des mineurs

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin du stage, doivent obligatoirement être récupérés à l'adresse mentionnée dans l'article 2, par les personnes habilitées mentionnées sur la fiche d'inscription (représentants légaux ou autres). Ils ne pourront en aucun cas quitter les lieux non accompagnés.

8-Assurance

La Compagnie du Fil Imaginaire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet de valeur.

La salle de cours est exclusivement réservée aux élèves. L'intervenante est responsable des élèves de leur prise en charge du début jusqu'à la fin du stage.

9-Urgence médicale

En cas d'urgence médicale au cours du stage, l'intervenant est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). L'intervenant doit avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant ses cours.

10-Respect - Règles de vie – Sanctions

Les enfants doivent se tenir correctement et respecter les autres enfants ainsi que les adultes qui s'engagent également à respecter chaque enfant. Ils doivent également respecter le matériel. Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant sera à la charge de ses parents. Un comportement portant préjudice à la bonne marche du stage, les écarts de langage volontaires et répétés feront l'objet d'une notification. Si un enfant ne respecte pas ces règles de bonne conduite, et après répétition de ces agissements, les parents seront alertés de façon écrite par un avertissement de conduite. A défaut d'amélioration du comportement de l'enfant, celui-ci est susceptible d'être exclu du stage de façon définitive.

11-Apprentissage du texte et projection

Un texte sera envoyé par mail le jour de l'inscription. L'apprentissage de ce texte est impératif avant le début du stage.

Une projection du court métrage réalisé aura lieu le samedi 29 juin 2024 à partir de 18h00, au cinéma Les 3 cinés -Robespierre, 19 avenue Maximilien Robespierre, Vitry-sur-Seine.

Je, soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à Le

Signature